



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

développement durable

Question écrite n° 51845

Texte de la question

M. Michel Liebgott attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire, sur les recommandations exprimées dans le rapport intitulé « TIC et développement durable ». Le rapporteur préconise afin d'éviter la prolifération des terminaux mobiles, de contraindre les opérateurs, d'une part, à proposer à leurs nouveaux clients des forfaits incluant un terminal subventionné et des forfaits n'en incluant pas, c'est-à-dire avec un tarif inférieur et, d'autre part, à proposer à leurs clients qui sont sous engagement après avoir acquis un terminal subventionné, de bénéficier d'un tarif diminué automatiquement à la fin de la période d'engagement. Il les incite également à mettre en oeuvre, dans le cadre de leur politique de fidélisation, des modalités avantageuses lorsqu'un ancien abonné rapporte à l'opérateur son ancien terminal. Il souhaite connaître la position du Gouvernement sur ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Michel Liebgott](#)

Circonscription : Moselle (10^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 51845

Rubrique : Télécommunications

Ministère interrogé : Écologie, énergie, développement durable et aménagement du territoire

Ministère attributaire : Écologie, développement durable et énergie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 juin 2009, page 5500

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)